

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 31.08.2022

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 31.08.2022

*

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

· Nom du produit:	Diluant/Nettoyant P
· Code du produit:	20702
· No CAS:	141-78-6
· Numéro CE:	205-500-4
· Numéro index:	607-022-00-5
· Numéro d'enregistrement	01-2119475103-46
· UFI:	QH02-N082-900M-D5Q3

· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Emploi de la substance / de la préparation

Diluant

· 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· Producteur/fournisseur:	AKEMI - Chemisch-technische Spezialfabrik GmbH Lechstraße 28 D 90451 Nürnberg	Tel. +49(0)911 - 642960 Fax. +49(0)911 - 644456 e-mail info@akemi.de
---------------------------	---	--

· Service chargé des renseignements:

Laboratoire

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Département Produits et Sécurité AKEMI chemisch technische Spezialfabrik GmbH
Tel. +49(0)911-64296-59
Horaires de bureau :
du Lundi au Jeudi de 7 :30 à 16 :30
le Vendredi de 7:30 à 13:30
ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59
Centres Antipoison et de Toxicovigilance
ANGERS: 02 41 48 21 21
BORDEAUX: 05 56 96 40 80
LILLE: 0800 59 59 59
LYON: 04 72 11 69 11
MARSEILLE: 04 91 75 25 25
NANCY: 03 83 22 50 50
PARIS: 01 40 05 48 48
STRASBOURG: 03 88 37 37 37
TOULOUSE: 05 61 77 74 47

*

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· 2.1 Classification de la substance ou du mélange

· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

· Intervention:

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

· Stockage:

Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

(suite page 2)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 31.08.2022

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 31.08.2022

Nom du produit: Diluant/Nettoyant P

(suite de la page 1)

· 2.2 Éléments d'étiquetage

· Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

· Pictogrammes de danger

La substance est classifiée et étiquetée selon le règlement CLP.



GHS02 GHS07

· Mention d'avertissement

Danger

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

· Mentions de danger

acétate d'éthyle

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

· Conseils de prudence

P101

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102

Tenir hors de portée des enfants.

P103

Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.

P210

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P261

Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.

P271

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P280

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux):

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.

Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec

précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P312

Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

P403+P233

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P501

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· Indications complémentaires:

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

· 2.3 Autres dangers

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

· PBT:

Non applicable.

· vPvB:

Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**· 3.1 Substances**

· No CAS Désignation

141-78-6 acétate d'éthyle

· Code(s) d'identification

· Numéro CE:

205-500-4

· Numéro index:

607-022-00-5

· Description:

Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

(suite page 3)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 31.08.2022

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 31.08.2022

Nom du produit: Diluant/Nettoyant P

· Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16. (suite de la page 2)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· 4.1 Description des mesures de premiers secours

- Remarques générales: Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.
Amener les sujets à l'air frais.
Position et transport en position latérale stable.
- Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- Après contact avec les yeux: Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.
- Après ingestion: Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Dyspnée
Migraine
Etourdissement
Vertiges
Nausées
Apparition de sueurs
Risque d'incidents respiratoires.

· Risques

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'ingestion, pratiquer un lavage d'estomac additionné de charbon actif.
En cas d'ingestion ou de vomissement, risque de pénétration dans les poumons.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· 5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction: CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
Peut former des mélanges explosifs gaz-air.
Peut être dégagé en cas d'incendie:
Monoxyde de carbone (CO)

· 5.3 Conseils aux pompiers

- Équipement spécial de sécurité: Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
Porter un vêtement de protection totale.
Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.
Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.
Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.
- Autres indications

(suite page 4)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 31.08.2022

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 31.08.2022

Nom du produit: Diluant/Nettoyant P

(suite de la page 3)

* RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
Veiller à une aération suffisante.
Tenir éloigné des sources d'inflammation.
Utiliser un appareil de protection respiratoire contre les effets de vapeurs/poussière/aérosol.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter de rejeter à l'égout, les fosses et les caves.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Assurer une aération suffisante.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

* RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenir les récipients hermétiquement fermés.
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Conserver au frais et au sec dans des fûts très bien fermés.
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
Eviter la formation d'aérosols.
N'employer que dans des secteurs bien aérés.
Veiller à une bonne aération du local, même au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air).

· Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
Tenir à l'abri de la chaleur.
Eviter les chocs et les frictions.
Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.
Porter des chaussures à semelles conductrices.

· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

· Stockage:

· Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Stocker dans un endroit frais.
Ne conserver que dans le fût d'origine.
Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol.

· Indications concernant le stockage commun:

Ne pas stocker avec des substances oxydantes ou acides.
Ne pas stocker avec des alcalis (lessives).

· Autres indications sur les conditions de stockage:

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 31.08.2022

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 31.08.2022

Nom du produit: Diluant/Nettoyant P

(suite de la page 4)

- Classe de stockage: 3
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**
 - Tenir les emballages hermétiquement fermés.
 - Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
 - Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1 Paramètres de contrôle**

- Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

141-78-6 acétate d'éthyle

VLEP	Valeur momentanée: 1468 mg/m ³ , 400 ppm
	Valeur à long terme: 734 mg/m ³ , 200 ppm

DNEL**141-78-6 acétate d'éthyle**

Oral	DNEL (Langzeit-wiederholt)	4,5 mg/kg bw/day (BEV)
Dermique	DNEL (Langzeit-wiederholt)	63 mg/kg bw/day (ARB)
		37 mg/kg bw/day (BEV)
Inhalatoire	DNEL (Kurzzeit-akut)	1.468 mg/m ³ Air (ARB)
		734 mg/m ³ Air (BEV)
	DNEL (Langzeit-wiederholt)	734 mg/m ³ Air (ARB)
		367 mg/m ³ Air (BEV)

PNEC**141-78-6 acétate d'éthyle**

PNEC (wässrig)	650 mg/l (KA)
	0,024 mg/l (MW)
	0,24 mg/l (SW)
	1,65 mg/l (WAS)
PNEC (fest)	0,148 mg/kg Trockengew (BO)
	0,115 mg/kg Trockengew (MWS)
	1,15 mg/kg Trockengew (SWS)

- Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

- Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
- Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.

Protection préventive de la peau avec une crème de protection.

Nettoyer soigneusement la peau immédiatement après une manipulation du produit.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 31.08.2022

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 31.08.2022

Nom du produit: Diluant/Nettoyant P

(suite de la page 5)

· Protection respiratoire:

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Filtre provisoire:

Filtre AX

· Protection des mains:



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Les directives relatives à l'utilisation du produit référencé sous «gants protecteurs» doivent être conformes aux spécifications CEE-Directive 89/686/EWG et à la Norme EN374 qui en résulte, comme par exemple le type de gant indiqué ici-après. Lors des essais conformes à la EN374 dans les laboratoires de la société KCL avec des échantillons tests de différents types de gants recommandés, ceux-ci ont évalués les temps pendant lesquels le gant est résistant aux substances chimiques. Ces recommandations sont valables uniquement pour le produit livré et cité dans la fiche de sécurité et pour la fonction indiquée. En cas de dissolution dans ou lors du mélange avec d'autres substances et en cas de conditions non-conformes à la Norme EN374, il est vivement recommandé de contacter le fournisseur des gants CE-approuvés (par exemple KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Internet: www.kcl.de).

Une protection préventive de la peau en utilisant des produits protecteurs de la peau est recommandée.

Après l'utilisation de gants, appliquer des produits de nettoyage et de soin de la peau.

· Matériau des gants

Butylcaoutchouc

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Valeur pour la perméabilité: $\text{taux} \leq 4, 120 \text{ min}$

· Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:

Butylcaoutchouc

Butoject (KCL, Art_No. 897, 898)

· Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures:

Butylcaoutchouc

Butoject (KCL, Art_No. 897, 898)

· Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés:

Caoutchouc naturel (Latex)

Caoutchouc nitrile

Caoutchouc chloroprène

Gants en tissu épais

Gants en cuir

· Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection hermétiques

(suite page 7)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 31.08.2022

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 31.08.2022

Nom du produit: Diluant/Nettoyant P

· Protection du corps: Vêtement de protection résistant aux solvants

(suite de la page 6)

* RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

- Indications générales:
- Couleur: Incolore
- Odeur: Fruitée
- Point de fusion/point de congélation: -83,57 °C
- Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition 76-78 °C
- Limites inférieure et supérieure d'explosion
- Inférieure: 2,1 Vol %
- Supérieure: 11,5 Vol %
- Point d'éclair -4 °C
- Température d'inflammation: 460 °C
- pH Non déterminé.
non applicable
- Viscosité:
- Viscosité cinématique Non déterminé.
- Dynamique à 20 °C: 0,44 mPas
- Solubilité
- l'eau à 20 °C: 79 g/l
- Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) Non déterminé.
- Pression de vapeur à 20 °C: 97 hPa
- Densité et/ou densité relative
- Densité à 20 °C: 0,9 g/cm³

· **9.2 Autres informations**

- Aspect:
- Forme: Liquide
- Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.
- Température d'auto-inflammation Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
- Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
- Solvants organiques: 100,0 %
- Masse moléculaire 88 g/mol

- Informations concernant les classes de danger physique
- Substances et mélanges explosibles

- Gaz inflammables néant
- Aérosols néant
- Gaz comburants néant
- Gaz sous pression néant

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 31.08.2022

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 31.08.2022

Nom du produit: Diluant/Nettoyant P

(suite de la page 7)

· Liquides inflammables Liquide et vapeurs très inflammables.

· Matières solides inflammables

néant

· Substances et mélanges autoréactifs

néant

· Liquides pyrophoriques

néant

· Matières solides pyrophoriques

néant

· Matières et mélanges auto-échauffants

néant

· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau

néant

· Liquides comburants

néant

· Matières solides comburantes

néant

· Peroxydes organiques

néant

· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux

néant

· Explosibles désensibilisés

néant

* RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

· **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **10.2 Stabilité chimique**

· Décomposition thermique/conditions à éviter:

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.

· **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Réactions aux acides puissants et aux agents d'oxydation.

Réactions aux alcalis (lessives alcalines).

· **10.4 Conditions à éviter**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 31.08.2022

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 31.08.2022

Nom du produit: Diluant/Nettoyant P

(suite de la page 8)

- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone
Gaz/vapeurs irritants
Acide acétique

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

141-78-6 acétate d'éthyle

Oral	LD50	4.100 mg/kg (mouse) 5.620 mg/kg (rat) 4.934 mg/kg (rbt)
	NOAEL-Werte	900 mg/kg (rat)
	LD50	>18.000 mg/kg (rabbit)
Dermique	LD50	
Inhalatoire	LC50	58 mg/l (rat)
	LC50/4 h	1.600 mg/l (rat)
	LC50/1h	200 mg/l (rat)
	LC50/8h	5,86 mg/l (rat)
	LC50/48h	333 mg/l (Leuciscus idus)

- Corrosion cutanée/irritation cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque une sévère irritation des yeux.
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Mutagénicité sur les cellules germinales Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

- Propriétés perturbant le système endocrinien
- la substance n'est pas comprise

(suite page 10)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 31.08.2022

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 31.08.2022

Nom du produit: Diluant/Nettoyant P

(suite de la page 9)

* RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique:

141-78-6 acétate d'éthyle

EC50/96h	220 mg/l (Pimephales promelas)
EC10/18h	2.900 mg/l (pseudomonas putida)
EC50/48h	610 mg/l (daphnia magna) (DIN 38412)
	5.600 mg/l (Desmodesmus subspicatus)
IC50/48h	3.300 mg/l (Scenedesmus subspicatus)
LC 0	29,3 mg/l (rat)
NOELR/72h	>100 mg/l (Desmodesmus subspicatus)
NOEC/21d	2,4 mg/l (daphnia magna)
EC10	2.900 mg/l (pseudomonas putida)
EC50/48h	3.300 mg/l (Scenedesmus subspicatus)
LC50/96h	230 mg/l (Oncorhynchus mykiss)
	230 mg/l (Pimephales promelas)

· **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.· **12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.4 Mobilité dans le sol**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

· PBT: Non applicable.

· vPvB: Non applicable.

· **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

· **12.7 Autres effets néfastes**

· Autres indications écologiques:

· Indications générales:

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (classification selon liste): peu polluant

* RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets

· **Recommandation:** Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· Catalogue européen des déchets

20 00 00	DÉCHETS MUNICIPAUX (DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS PROVENANT DES COMMERCEs, DES INDUSTRIES ET DES ADMINISTRATIONS), Y COMPRIS LES FRACTIONS COLLECTÉES SÉPARÉMENT
20 01 00	fractions collectées séparément (sauf section 15 01)
20 01 13*	solvants

· **Emballages non nettoyés:**· **Recommandation:**

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 31.08.2022

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 31.08.2022

Nom du produit: Diluant/Nettoyant P

· Produit de nettoyage recommandé: Alcool

(suite de la page 10)

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport· **14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

· ADR, IMDG, IATA UN1173

· **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**· ADR 1173 ACÉTATE D'ÉTHYLE
· IMDG, IATA ETHYL ACETATE· **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

· ADR

· Classe 3 (F1) Liquides inflammables.
· Étiquette 3

· IMDG, IATA

· Class 3 Liquides inflammables.
· Label 3· **14.4 Groupe d'emballage**

· ADR, IMDG, IATA II

· **14.5 Dangers pour l'environnement**

· Marine Pollutant: Non

· **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**· Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): Attention: Liquides inflammables.
· No EMS: 33
· Stowage Category F-E,S-D
B· **14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Non applicable.

· Indications complémentaires de transport:

· ADR

· Quantités limitées (LQ)

· Quantités exceptées (EQ)

1L

Code: E2

Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml

Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml

· Catégorie de transport

2

· Code de restriction en tunnels

D/E

· IMDG

· Limited quantities (LQ)

· Excepted quantities (EQ)

1L

Code: E2

Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml

Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml

(suite page 12)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 31.08.2022

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 31.08.2022

Nom du produit: Diluant/Nettoyant P

(suite de la page 11)

· "Règlement type" de l'ONU:	UN 1173 ACÉTATE D'ÉTHYLE, 3, II
------------------------------	---------------------------------

* RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- Directive 2012/18/UE
 - Substances dangereuses désignées - ANNEXE I
 - Catégorie SEVESO
 - Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas
 - Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut
 - RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII
- | | |
|--|---------------------------------|
| | la substance n'est pas comprise |
| | P5c LIQUIDES INFLAMMABLES |
| | 5.000 t |
| | 50.000 t |
| | Conditions de limitation: 3 |

- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

la substance n'est pas comprise

- RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

- Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

la substance n'est pas comprise

- Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

la substance n'est pas comprise

- Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

la substance n'est pas comprise

- Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

la substance n'est pas comprise

- Prescriptions nationales:

- Indications sur les restrictions de travail:

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.
Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et pour celles qui allaitent.

- Classe de pollution des eaux: Classe de pollution des eaux 1 (classification selon liste): peu polluant.

- Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57

la substance n'est pas comprise

- VOC EU 903,0 g/l

- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

* RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- Service établissant la fiche technique:

Laboratoire

(suite page 13)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 31.08.2022

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 31.08.2022

Nom du produit: Diluant/Nettoyant P

(suite de la page 12)

- Contact: Elke Hake
Fon ++49 (0)911 64296-59
@mail E.Hake@akemi.de
- Date de la version précédente: 20.10.2021
- Numéro de la version précédente: 1
- Acronymes et abréviations:
 - RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
 - ICAO: International Civil Aviation Organisation
 - ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
 - IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 - IATA: International Air Transport Association
 - GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
 - EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 - CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
 - DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
 - PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
 - LC50: Lethal concentration, 50 percent
 - LD50: Lethal dose, 50 percent
 - PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
 - SVHC: Substances of Very High Concern
 - vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
 - Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2
 - Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
 - STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

FR